CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 14 décembre 2010, à 19 h à l'édifice municipal.

1. OUVERTURE

Présidée par le maire, Stephen Harris

Sont présents les conseillers:

Michel Pélissier, conseiller, District des Monts (District 1) François Hallé, conseiller, District des Prés (District 2) Michael Lebrun, conseiller, District de la Rive (District 3) Marc Ducharme, conseiller, District des Parcs (District 4) Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District 5) Alexandre Marion, conseiller, District des Lacs (District 6)

Est aussi présent:

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim

Vingt-quatre (24) contribuables sont présents dans la salle.

La séance débute à 19 h 05.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Période de questions
- 3. Adoption de l'ordre du jour
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption du procès-verbal

4.1 Adoption des procès-verbaux des 9, 17 et 23 novembre 2010

5. Greffe

- 5.1 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2011
- 5.2 Avis de motion Règlement numéro 380-10 pour abroger et modifier le Règlement numéro 300-06 (06-RM-03) concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Municipalité de Cantley
- 5.3 Mandat à Me Rino Soucy de l'étude Dunton Rainville Demande d'opinion juridique pour le dossier du garage municipal

5.4 Modification de la promesse de vente d'achat – Achat d'équipements - Lot 2 621 473 du Cadastre du Québec (AJOUT)

6. Direction générale – Ressources humaines - Communications

- 6.1 Démission de Mme Julie Rachel Savard à titre d'agente de communications et développement et, mandat au comité de sélection pour le recrutement d'un agent de développement économique et social
- 6.2 Démission de M. Henri Richard au Service des travaux publics
- 6.3 Prolongement du contrat de M. John Holmes à titre de mécanicien Période de trois (3) mois
- 6.4 Nomination et mandat au comité de sélection Affichage d'un poste de directeur des finances, poste permanent
- 6.5 Nomination et mandat au comité de sélection Affichage d'un poste de directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs Congé de maternité d'un (1) an
- 6.6 Embauche de M. Frédéric Rioux à titre de chargé de projets des travaux publics
- 6.7 Embauche contractuelle de M. Henri-Claude Gagnon à titre de comptable pour le Service des finances Période maximale de trois (3) mois
- 6.8 Embauche d'un étudiant ou d'une étudiante dans le cadre du programme « Échange Québec-France Outaouais » Été 2011
- 6.9 Autorisation de représentation de Mme Émilie Breton dans des procédures juridiques pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 6.10 Mandat à Me Rino Soucy de l'étude Dunton Rainville Plainte à la Commission des relations du travail Employé numéro 1148
- 6.11 Nomination de M. Jean-Sébastien Loyer à titre de directeur général adjoint (DGA) par intérim
- 6.12 Autorisation d'adhésion à l'assurance remboursement des frais juridiques relative à la loi C-21 BFL Canada risques et assurances inc.
- 6.13 Fin de contrat de travail de l'employé numéro 1160
- 6.14 Déneigement Côtes du chemin du Mont-des-Cascades (AJOUT)

7. Finances

- 7.1 Adoption des comptes payés au 10 décembre 2010
- 7.2 Adoption des comptes à payer au 10 décembre 2010
- 7.3 Reconduction du mandat des vérificateurs comptables pour l'année 2010 Piché Éthier Lacroix CA inc.
- 7.4 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des logiciels informatiques de PG Solutions Année 2011
- 7.5 Adhésion annuelle de M. Jean-Pierre Valiquette à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)
- 7.6 Adhésion annuelle Chambre de commerce de Gatineau Année 2011
- 7.7 Demande d'aide financière des Amis de la rivière Gatineau pour le programme de la qualité de l'eau Année 2011
- 7.8 Demande d'autorisation de paiement des frais inhérents à l'offre de services professionnels concernant l'évaluation des aménagements nécessaires au 22, rue du Bosquet

8. Services techniques

- 8.1 Acceptation finale de la rue impasse Marcel-Richard (district des parcs # 4), lot 2 619 243
- 8.2 Autorisation d'entériner l'ajout des rues « Émeraude, Rubis et du Renard sud » au contrat de déneigement n° 2010-21 pour la saison hivernale 2010-2011
- 8.3 Adjudication du contrat pour la collecte et transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants contrat n° 2010-26
- 8.4 Autorisation d'entériner les dépenses pour le remplacement de ponceaux Berthier et Taché
- 8.5 Demande de réparation de la fondation de la rue Ferland

9. Loisirs-Culture-Bibliothèque

- 9.1 Autorisation de dépenses Aménagement du parc Central Phase II
- 9.2 Demande d'aide financière du Club Lions de Cantley
- 9.3 Autorisation de procéder à l'achat de modules de jeux Parcs Grand-Pré, des Manoirs, Godmaire, de l'Ancre et Mary-Anne-Phillips
- 9.4 Cotisation 2011 Réseau Les Arts et la Ville

10. Urbanisme et environnement

10.1 Demande de modification au Règlement de zonage visant l'agrandissement de la zone 72-MF à même la zone 56-H et d'ajouter la classe d'usages « Réparation mécanique » à la zone 72-MF

11. Développement économique

12. Sécurité publique – Incendie

- 12.1 Autorisation de paiement Réparations et installations des plaques d'identification de numéros civiques
- 12.2 Sincères félicitations au Service des incendies et premiers répondants de la Municipalité de Cantley en regard de l'obtention du prix 2010 décerné par Dystrophie musculaire Canada
- 12.3 Abrogation de la résolution numéro 2010-MC-R212 et modification de la résolution relative à l'autorisation de signatures d'un protocole d'entente pour un plan mutuel d'urgence ou sinistre entre les municipalités de La Pêche, de Val-des-Monts, de Chelsea, de Pontiac, de l'Ange-Gardien, de Notre-Dame-de-la-Salette et de Cantley (AJOUT)

13. Correspondance

14. Divers

- 14.1 Octroi d'un support municipal à Mme Émélie St-Laurent pour un projet d'aide humanitaire en République Dominicaine Été 2011
- 14.2 Octroi d'un support municipal à Mme Leroux de la Société Pièce sur pièce pour le guide l'Autre Outaouais
- 14.3 Condoléances aux familles de M. Claude Dambremont (AJOUT)
- 14.4 Condoléances à la famille de M. Michel Tremblay (AJOUT)
- 14.5 Motion de félicitations à l'équipe de compétition de karaté YKO de Cantley (AJOUT)

15. Période de questions

16. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3.1 <u>2010-MC-R463</u> ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du 14 décembre 2010 soit adopté avec les ajouts suivants:

AJOUTS:

Point 5.4	Modification de la promesse de vente d'achat – Achat d'équipements - Lot 2 621 473 du Cadastre du Québec
Point 6.13	Fin de contrat de travail de l'employé numéro 1160
Point 6.14	Déneigement - Côtes du chemin du Mont-des-Cascades
Point 12.3	Abrogation de la résolution numéro 2010-MC-R212 et modification à la résolution relative à l'autorisation de signatures d'un protocole d'entente pour un plan mutuel pour urgence ou sinistre entre les municipalités de La Pêche, de Val-des-Monts, de Chelsea, de Pontiac, de l'Ange-Gardien, de Notre-Dame-de-la-Salette et de Cantley
Point 14.3	Condoléances aux familles de M. Claude Dambremont
Point 14.4	Condoléances à la famille de M. Michel Tremblay
Point 14.5	Motion de félicitations à l'équipe de compétition de karaté YKO de Cantley

Adoptée à l'unanimité

Point 4.1 <u>2010-MC-R464 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA</u> <u>SESSION ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2010</u>

IL EST

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 9 novembre 2010 soit adopté tel que présenté.

Point 4.2 <u>2010-MC-R465 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17 NOVEMBRE 2010</u>

IL EST

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session spéciale du 17 novembre 2010 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 4.3 <u>2010-MC-R466 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA</u> <u>SESSION SPÉCIALE DU 23 NOVEMBRE 2010</u>

IL EST

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session spéciale du 23 novembre 2010 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.1 <u>2010-MC-R467 ADOPTION DU CALENDRIER DES</u> <u>SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE CIVILE 2011</u>

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil adopte le calendrier à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront le 2^e mardi et qui débuteront à 19 h, à savoir :

Mardi 11 janvier Mardi 12 juillet
Mardi 8 février Mardi 9 août
Mardi 8 mars Mardi 13 septembre
Mardi 12 avril Mardi 11 octobre
Mardi 10 mai Mardi 8 novembre
Mardi 14 juin Mardi 13 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Point 5.2

2010-MC-AM468 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 380-10 POUR ABROGER ET MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-06 (06-RM-03) CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Monsieur le conseiller François Hallé donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement ayant pour objet d'abroger et modifier le règlement numéro 300-06 (06-RM-03) concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Municipalité de Cantley.

Monsieur le conseiller François Hallé demande dispense de la lecture du règlement puisqu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil.

Point 5.3

2010-MC-R469 MANDAT À ME RINO SOUCY DE L'ÉTUDE DUNTON RAINVILLE - DEMANDE D'OPINION JURIDIQUE POUR LE DOSSIER DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les derniers développements dans le dossier de l'acquisition d'un bâtiment qui ferait office de garage municipal situé au 14, rue Sizerin;

CONSIDÉRANT QU'il est responsable de la part de la Municipalité de Cantley d'obtenir une opinion juridique de notre procureur soit, Me Rino Soucy de la firme *Dunton Rainville Avocats*, sur la question;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire la conclusion de la transaction dans les meilleurs délais et de façon légale;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil mandate le procureur de la municipalité M^e Rino Soucy de l'étude *Dunton Rainville Avocats* pour une opinion juridique quant aux procédures à mettre en oeuvre et à respecter pour la conclusion de la transaction pour le garage municipal situé au 14, rue Sizerin;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-412 « Services juridiques – Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 5.4

2010-MC-R470 MODIFICATION DE LA PROMESSE DE VENTE D'ACHAT – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS - LOT 2 621 473 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la promesse d'achat signée par la Municipalité de Cantley le 25 août 2010;

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt numéro 375-10 décrétant un emprunt et une dépense de 825 000 \$ pour l'achat d'un bâtiment situé sur le lot 2 621 473 du Cadastre du Québec, de véhicules, d'actifs divers et la relocalisation d'installations existantes appartenant à la Municipalité de Cantley, adopté le 14 septembre 2010;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat dont il est fait mention ci-dessus qui inclut l'achat d'équipements excédant 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat n'a pas été précédée du processus d'appel d'offres prévu au Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller François Hallé

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE les « CONSIDÉRANTS» ci-avant mentionnés font parties intégrantes de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Cantley ne donnera pas suite à la promesse d'achat signée le 25 août 2010 relativement à l'achat d'équipements concernés par ladite promesse;

QUE la Municipalité de Cantley réserve ses droits quant à l'achat du bâtiment;

QUE M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, est mandaté pour transmettre ladite résolution au promettant-vendeur dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.1

2010-MC-R471 DÉMISSION DE MME JULIE RACHEL SAVARD À TITRE D'AGENTE DE COMMUNICATIONS ET DÉVELOPPEMENT ET, MANDAT AU COMITÉ DE SÉLECTION POUR RECRUTEMENT D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

CONSIDÉRANT QUE Mme Julie Rachel Savard occupe un poste au sein de la Municipalité de Cantley depuis le 5 janvier 2009 à titre d'agente de communications et développement;

CONSIDÉRANT QUE Mme Julie Rachel Savard a informé la municipalité le 11 novembre 2010 de son départ à compter du 3 décembre 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH) d'accepter la démission de Mme Savard;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH) de procéder à l'ouverture d'un poste d'agent de développement économique et social;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (CRH), accepte la démission de Mme Julie Rachel Savard à titre d'agente de communications et développement et ce, en date du 3 décembre 2010;

QUE le conseil présente à Mme Savard ses remerciements pour le travail professionnel effectué au service de la Municipalité de Cantley et lui transmet ses meilleurs vœux de succès dans ses nouveaux projets;

QUE le conseil autorise l'affichage d'un poste d'agent de développement économique et social et mandate, le comité de sélection composé de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim et, M. Jean-Sébastien Loyer, greffier et directeur des ressources humaines, à procéder à l'embauche d'un agent de développement économique et social;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-130-00-141 « Salaire — Administration » et 1-02-610-00-141 « Salaire — Promotion et développement économique ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.2

2010-MC-R472 DÉMISSION DE M. HENRI RICHARD AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE M. Henri Richard occupait un emploi à la Municipalité de Cantley depuis le 26 novembre 2002 et ce, à différents titres;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard a présenté sa démission le 10 novembre 2010 effective, le même jour;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH) d'accepter la démission de M. Henri Richard;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (CRH), entérine la démission de M. Henri Richard en date du 10 novembre 2010 et, lui transmet ses meilleurs vœux de succès dans ses nouveaux projets.

Point 6.3

<u>2010-MC-R473 PROLONGEMENT DU CONTRAT DE M. JOHN HOLMES À TITRE DE MÉCANICIEN – PÉRIODE DE TROIS (3) MOIS</u>

CONSIDÉRANT QUE M. Henri Richard a informé la Municipalité de Cantley le 10 novembre 2010 de son départ;

CONSIDÉRANT QUE M. John Holmes agit à titre de mécanicien depuis le 5 août 2008 en remplacement des congés autorisés à M. Richard;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH) de prolonger le contrat de M. Holmes pour une période additionnelle de trois (3) mois pour palier au travail quotidien du service et ce, d'ici la décision du conseil de procéder à un affichage d'un poste de mécanicien et l'entrée en fonction d'un nouveau mécanicien;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (CRH), autorise le prolongement du contrat de M. John Holmes pour une période additionnelle de trois (3) mois afin de combler un surcroît de travail temporaire et ce, selon les mêmes conditions déjà prévues à la convention collective en vigueur et, la rémunération du poste de mécanicien;

QUE le prolongement soit effectif à compter du 14 décembre 2010 pour une période n'excédant pas deux (2) semaines suivant l'entrée en fonction d'un nouveau mécanicien suivant un affichage de poste;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-141 « Salaire – Voirie ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.4

2010-MC-R474 NOMINATION ET MANDAT AU COMITÉ DE SÉLECTION – AFFICHAGE D'UN POSTE DE DIRECTEUR DES FINANCES, POSTE PERMANENT

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de l'employé 1148 depuis le mois d'octobre 2010:

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH) de procéder à l'affichage d'un poste de directeur des finances;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection sera composé de MM. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim et, de Jean-Sébastien Loyer, greffier et directeur des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (CRH), autorise l'affichage d'un poste de directeur des finances et mandate, le comité de sélection composé de MM. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim et de Jean-Sébastien Loyer, greffier et directeur des ressources humaines, à procéder à l'embauche d'un directeur des finances;

QUE le conseil autorise le comité de sélection, s'il le juge nécessaire, s'adjoindre les services d'un tiers pour le processus d'entrevue et de sélection;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-341 « Journaux et revues – Gestion financière et administrative».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.5

2010-MC-R475 NOMINATION ET MANDAT AU COMITÉ DE SÉLECTION - AFFICHAGE D'UN POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS – CONGÉ DE MATERNITÉ D'UN (1) AN

CONSIDÉRANT QUE Mme Myriam Dupuis, directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs, quittera son poste pour son congé de maternité en mars 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste en remplacement d'un congé de maternité pour un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection sera composé de MM. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim et Jean-Sébastien Loyer, greffier et directeur des ressources humaines et de Mme Myriam Dupuis, directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH) de procéder à l'affichage d'un poste de directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Ducharme

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (CRH), autorise l'affichage d'un poste de directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs et mandate, le comité de sélection composé de MM. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim et, Jean-Sébastien Loyer, greffier et directeur des ressources humaines et de, Mme Myriam Dupuis, directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs, à procéder à l'embauche d'un directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs pour une période d'un (1) an et ce, à compter de mars 2011;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-90-341 « Publicité – Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.6 <u>2010-MC-R476 EMBAUCHE DE M. FRÉDÉRIC RIOUX À</u> TITRE DE CHARGÉ DE PROJETS DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la charge de travail considérable qui prévaut au sein du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une ressource additionnelle est nécessaire afin de permettre l'optimisation du service;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection composé de MM. Jean-Sébastien Loyer, greffier et directeur des ressources humaines et, Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, ont procédé à l'entrevue du candidat;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH) de retenir les services de M. Frédéric Rioux à titre de chargé de projets des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection formé de MM. Jean-Sébastien Loyer, greffier et directeur des ressources humaines et, Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques et, du comité des ressources humaines (CRH), autorise l'embauche de M. Frédéric Rioux à titre de chargé de projets des travaux publics et ce, à compter du 10 janvier 2011, le tout selon les termes et conditions de l'entente en vigueur entre le personnel cadre et la Municipalité de Cantley et plus spécifiquement, selon l'échelon 3, classe 4 pour la rémunération et selon le classe 3 pour toutes les conditions de travail;

QUE l'embauche de M. Frédéric Rioux est assujettie à une période probatoire de six (6) mois;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-141 « Salaire – Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.7

2010-MC-R477 EMBAUCHE CONTRACTUELLE DE M. HENRI-CLAUDE GAGNON À TITRE DE COMPTABLE POUR LE SERVICE DES FINANCES – PÉRIODE MAXIMALE DE TROIS (3) MOIS

CONSIDÉRANT la vacance d'un responsable aux finances depuis octobre 2010;

CONSIDÉRANT les besoins immédiats de combler lesdites fonctions dont entre autres, la préparation du budget 2011 et palier aux besoins du service si nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a contacté M. Henri-Claude Gagnon, vérificateur comptable possédant près de trente (30) ans d'expérience dans le monde municipal dont au moins vingt (20) pour le dossier à la Municipalité de Cantley et que, celui-ci a démontré un intérêt pour combler les fonctions et ce, dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH) de retenir les services de M. Gagnon;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (CRH), entérine l'embauche de M. Henri-Claude Gagnon et ce, à compter du 24 novembre 2010, afin de combler les fonctions de comptable pour le service des finances pour une période maximale de trois (3) mois au tarif horaire de 50 \$;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-141 « Salaire – Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.8

2010-MC-R478 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT OU D'UNE ÉTUDIANTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ÉCHANGE QUÉBEC-FRANCE OUTAOUAIS » - ÉTÉ 2011

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite le 2 décembre 2010, par l'Association Québec-France Outaouais pour accueillir un étudiant ou une étudiante;

CONSIDÉRANT QUE le comité de jumelage Cantley-Ornans est disposé à assurer l'encadrement d'accueil et à servir d'agent de liaison dans le but de recruter un étudiant ou une étudiante, en provenance d'Ornans, en France;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley est prête à renouveler l'expérience et accueillir un étudiant ou une étudiante dans l'un des deux (2) services municipaux (Service des travaux publics ou le Service des loisirs, de la culture et des parcs) et à attribuer l'équivalent d'un maximum de 35 h/semaine pendant huit (8) semaines au taux prévu à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller François Hallé

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (CRH) autorise M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, ou leurs représentants légaux, à procéder à l'embauche d'un étudiant ou d'une étudiante dans le cadre du programme de coopération avec la France offert par l'Association Québec-France de l'Outaouais et que, pour ce faire, une dépense maximale de 4 500 \$ soit autorisée pour l'année 2011;

QUE les frais d'essence liés au transport de l'étudiant de l'aéroport au lieu d'accueil soient remboursés au comité de jumelage Cantley/Ornans;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-701-50-141 « Salaire – Parcs et terrains de jeux » ou 1-02-701-70-141 « Salaire – Camp de jour » ou 1-02-701-90-141 « Salaire – Loisirs », selon le poste occupé par la personne embauchée;

QUE les fonds requis pour le remboursement des frais de transport soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-90-970 « Subventions – Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.9

2010-MC-R479 AUTORISATION DE REPRÉSENTATION DE MME ÉMILIE BRETON DANS DES PROCÉDURES JURIDIQUES POUR LE SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2010-MC-R419 adoptée le 9 novembre 2010, le conseil acceptait la démission de Mme Émilie Breton en tant que directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT les besoins de représentation dans des procédures juridiques reliés aux dossiers en cours et autres dossiers;

CONSIDÉRANT les connaissances et l'expérience de Mme Breton en regard à ces dossiers;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de MM. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim et Jean-Sébastien Loyer, greffier et directeur des Ressources humaines, autorise Mme Émilie Breton à agir à titre de consultante afin de représenter la Municipalité de Cantley, suite à la signification par citation à comparaître dans les dossiers spécifiques pour lesquels des procédures juridiques sont entamées, le tout à un maximum de 10 heures par semaine au tarif horaire global de 45 \$ en plus des frais de déplacement (kilométrage et stationnement);

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-610-00-141 « Salaire — Urbanisme » et 1-02-470-00-141 « Salaire — Environnement ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.10

2010-MC-R480 MANDAT À ME RINO SOUCY DE L'ÉTUDE DUNTON RAINVILLE – PLAINTE À LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL - EMPLOYÉ NUMÉRO 1148

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley recevait en date du 29 novembre 2010 une plainte transmise à la Commission des relations du travail par l'employé numéro 1148 par Bastien, Moreau, Lepage avocats - Société en nom collectif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit être représentée lors du processus à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil mandate le procureur de la municipalité M^e Rino Soucy de l'étude *Dunton Rainville Avocats* afin de représenter les intérêts de la Municipalité de Cantley dans les procédures auprès de la Commission des relations du travail et/ou autres avec l'employé numéro 1148;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-412 « Services juridiques - Gestion financière et administrative ».

Point 6.11

2010-MC-R481 NOMINATION DE M. JEAN-SÉBASTIEN LOYER À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT (DGA) PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2010-MC-R419 adoptée le 9 novembre 2010, Mme Émilie Breton donnait sa démission à titre de directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement et de directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2010-MC-R086 adoptée le 9 mars 2010, le conseil nommait M. Jean-Sébastien Loyer à titre de greffier et directeur des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau directeur général adjoint (DGA) par intérim;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Ducharme

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, nomme M. Jean-Sébastien Loyer à titre de directeur général adjoint (DGA) par intérim et, lui accorde la prime annuelle prévue entre le personnel cadre et la municipalité;

QUE le conseil autorise M. Jean-Sébastien Loyer, directeur général adjoint (DGA) par intérim lors d'absence ou d'incapacité d'agir de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, à signer tous les effets bancaires et autres documents administratifs pour et au nom de la Municipalité de Cantley;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-143 « Primes et allocation de dépenses - Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.12

2010-MC-R482 AUTORISATION D'ADHÉSION À L'ASSURANCE REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES RELATIVE À LA LOI C-21 – BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC.

CONSIDÉRANT QUE le courtier d'assurance BFL Canada risques et assurances inc. faisait parvenir une offre de couverture d'assurances de frais juridiques relativement à la Loi C-21;

CONSIDÉRANT QUE la Loi C-21, en modifiant le *Code criminel canadien*, permet désormais des poursuites de nature pénale contre les employeurs suite à des accidents graves du travail si des mesures adéquates n'avaient pas été prises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley, ses élus, ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés pourraient faire l'objet de poursuites de nature pénale;

CONSIDÉRANT QUE cette couverture d'assurances devrait faire partie intégrante du portefeuille d'assurances de dommage de la municipalité;

CONSIDÉRANT les coûts minimes et la qualité de ladite couverture et que cette dernière protège la municipalité d'un risque réel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH) d'adhérer à ladite assurance;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (CRH), adhère à la police d'assurance des frais juridiques en regard à la Loi C-21, police d'assurances fournie par le courtier BFL Canada risques et assurances inc.;

QUE la Municipalité s'acquitte des frais selon l'option 1 de la soumission n° SM-47, soit un montant de 944 \$ et les frais de courtage de 87 \$ pour la prime pour la période d'assurance du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} juillet 2011;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-422 « Assurance responsabilité publique - Gestion financière et administrative » pour tous les services.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.13 2010-MC-R483 FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 1160

CONSIDÉRANT QUE le 3 août 2010, la Municipalité de Cantley recevait une demande de négociation de fin d'emploi avec l'employé numéro 1160 et que la municipalité désirait une fin d'emploi harmonieuse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley et l'employé numéro 1160 en sont venus à une entente qui satisfait les deux (2) parties;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise M. Stephen Harris, maire et M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, à signer la quittance finale dans le dossier de la fin de contrat de travail de l'employé numéro 1160;

QUE les termes de ladite quittance soient et demeurent confidentiels;

QUE le conseil autorise M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, à effectuer toutes les procédures afin que les termes de la quittance soient respectés;

QUE les fonds requis soient puisés à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.14 <u>2010-MC-R484</u> <u>DÉNEIGEMENT - CÔTES DU CHEMIN DU MONT-DES-CASCADES</u>

CONSIDÉRANT QUE les côtes du chemin du Mont-des-Cascades sont plus abruptes que la normale;

CONSIDÉRANT QUE le passé a démontré clairement que ces côtes s'avèrent dangereuses si elles ne sont pas maintenues sur l'asphalte en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) subventionne en grande partie le déneigement de cette route;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil demande de garder les côtes du chemin du Mont-des-Cascades sur l'asphalte en tout temps.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.1 <u>2010-MC-R485 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 30 NOVEMBRE 2010</u>

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, recommande l'adoption des comptes payés au 30 novembre 2010, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés au 30 novembre 2010 se répartissant comme suit : un montant de 248 864,23 \$ pour le paiement des salaires, un montant de 577 460,54 \$ pour les dépenses générales pour un grand total de 826 324,77 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.2 <u>2010-MC-R486 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 10</u> <u>DÉCEMBRE 2010</u>

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, recommande l'adoption des comptes à payer au 10 décembre 2010 le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller François Hallé

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes à payer au 10 décembre 2010 au montant de 238 636,69 \$ pour les dépenses générales.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.3

2010-MC-R487 RECONDUCTION DU MANDAT DES VÉRIFICATEURS COMPTABLES POUR L'ANNÉE 2010 – PICHÉ ÉTHIER LACROIX CA INC.

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2004-MC-R124 adoptée le 6 avril 2004, le conseil nommait la firme *Dumoulin Éthier & Lacroix* pour effectuer la vérification annuelle, et ce, pour un mandat de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley n'est pas retournée en appel d'offres pour la nomination de son vérificateur et que, par le fait même, le mandat précédent est reconduit;

CONSIDÉRANT l'offre déposée le 3 décembre 2010 par Piché Éthier Lacroix CA inc. au montant de 16 500 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller François Hallé

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, accepte l'offre déposée par la firme Piché Éthier Lacroix CA inc. pour la vérification annuelle des états financiers de l'année 2010 au coût de 16 500 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-413 « Comptabilité et vérification – Gestion financière administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.4

2010-MC-R488 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES LOGICIELS INFORMATIQUES DE PG SOLUTIONS – ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et de soutien du Gestionnaire municipal doit être renouvelé si nous voulons bénéficier des services du fournisseur pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés au contrat annuel sont de l'ordre de 29 410 \$, taxes en sus, ce qui représente:

Système financier	12 610 \$	
Gestionnaire municipal	13 150 \$	
Accès cité, unité d'évaluation en ligne	3 650 \$	
TOTAL	29 410 \$	

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, souscrive auprès de la firme PG Solutions un contrat d'entretien et de soutien du Gestionnaire municipal pour la somme de 29 410 \$, taxes en sus, pour l'année 2011;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-610-00-452 « Traitement des données – Urbanisme » de l'exercice 2011 et 1-02-130-00-452 « Traitement des données – Gestion financière administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.5 2010-MC-R489 ADHÉSION ANNUELLE DE M. JEANPIERRE VALIQUETTE À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ)

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, à l'effet d'adhérer à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour la période débutant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'en adhérant à la COMAQ la Municipalité de Cantley pourra bénéficier de l'évolution du milieu municipal par la force de son réseau et la valorisation de l'expertise des membres;

CONSIDÉRANT QUE la COMAQ est présente au sein de groupes de travail issus du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), des unions et des associations municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise une dépense de 405 \$, taxes en sus, pour l'adhésion annuelle de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour la période débutant le 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011;

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-494 « Cotisations versées à des Associations – Gestion financière administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.6

<u>2010-MC-R490 ADHÉSION ANNUELLE – CHAMBRE DE</u> COMMERCE DE GATINEAU – ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la Chambre de Commerce de Gatineau est de faciliter le réseautage, de représenter les intérêts de la communauté d'affaires et d'initier des activités de partage de pratiques dans le but d'intégrer pleinement ses membres au développement économique de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH) d'adhérer à la Chambre de commerce de Gatineau au coût annuel de 250 \$, taxes en sus, pour membre entreprise / régulier une (1) personne;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de nommer M. Alexandre Marion à titre de représentant municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise une dépense de 250 \$, taxes en sus, à titre de membre entreprise / régulier pour une (1) personne, pour l'adhésion annuelle de M. Alexandre Marion ou tout autre membre du conseil, à titre de représentant municipal, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011;

QUE les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-494 « Cotisations versées à des Associations – Gestion financière administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.7

2010-MC-R491 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES AMIS DE LA RIVIÈRE GATINEAU POUR LE PROGRAMME DE LA QUALITÉ DE L'EAU - ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Alain Piché, président des Amis de la rivière Gatineau, le 1^{er} décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les résultats obtenus lors des échantillons pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte de participer pour un montant de 864 \$ quant aux échantillons devant être effectués à la plage du parc Mary-Anne-Phillips et à l'embouchure du ruisseau Blackburn, l'embouchure du ruisseau près du chemin Romanuk et quelques ruisseaux qui se déversent dans la rivière Gatineau à Cantley;

CONSIDÉRANT QUE les résultats devront être affichés à la vue aux sites identifiés;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Ducharme

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise une subvention au montant de 864 \$ Aux Amis de la rivière Gatineau pour réaliser les échantillonnages d'analyses d'eau des berges de la rivière Gatineau au parc Mary-Anne-Phillips, à l'embouchure du ruisseau Blackburn, à l'embouchure du ruisseau près du chemin Romanuk et quelques ruisseaux qui se déversent dans la rivière Gatineau à Cantley, pour l'année 2011;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-470-00-411 « Honoraires professionnels / Services scientifiques – Environnement ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.8

2010-MC-R492 DEMANDE D'AUTORISATION DE PAIEMENT DES FRAIS INHÉRENTS À L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT L'ÉVALUATION DES AMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES AU 22, RUE DU BOSQUET

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre dernier, la firme WESA Envir-Eau faisait parvenir à la Municipalité de Cantley, une offre de services professionnels concernant l'évaluation des aménagements nécessaires au 22, rue du Bosquet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire l'avancement de ce projet dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE certains frais doivent être acquittés dans les meilleurs délais et ce, afin de garantir l'avancement des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le paiement des frais à la firme WESA Envir-Eau selon la facturation de l'avancement de l'étude et ce, jusqu'à concurrence de 15 950\$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-470-00-411 « Honoraires professionnels / Services scientifiques – Environnement ».

Point 8.1

2010-MC-R493 ACCEPTATION FINALE DE LA RUE IMPASSE MARCEL-RICHARD (DISTRICT DES PARCS # 4), LOT 2 619 243

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente pour le projet ci-haut mentionné a été signé le 18 février 2009 au profit de l'entreprise IMMOBILIER GÉNÉLOGE INC autorisant la construction de « l'impasse Marcel-Richard » suite à l'adoption de la résolution numéro 2009-MC-R061;

CONSIDÉRANT QU'en date du 12 juin 2009, cette rue construite sur le lot 2 619 243 faisait l'objet d'une acceptation provisoire de la part du directeur des travaux publics de l'époque;

CONSIDÉRANT QU'une inspection a été effectuée le 2 septembre 2010 par M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, en compagnie du représentant du promoteur et de l'ingénieur conseil mandaté par l'entrepreneur et que tous les intervenants en font la recommandation;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait donc lieu de procéder à l'acceptation finale de cette rue;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, autorise MM. Stephen Harris, maire et Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley, tous les actes notariés afférents à l'acquisition du lot 2 619 243 constituant l'emprise de rue et, la servitude de drainage enregistrée affectant le lot 2 619 221 en faveur du lot 2 619 243, par la Municipalité de Cantley, le tout pour une somme symbolique de 1 \$;

QUE la caution d'entretien au montant de 2 560,31 \$ payée par le promoteur lui soit remboursée et ce, selon le protocole d'entente signé le 18 février 2010;

QUE le conseil mandate M^e Christine Lacombe, notaire, pour la préparation de l'acte notarié;

QUE le conseil autorise MM. Stephen Harris, maire et Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim ou leurs représentants légaux, à signer l'acte notarié au nom de la Municipalité de Cantley;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-419 « Honoraires professionnels / promoteurs — Voirie municipale ».

Point 8.2

2010-MC-R494 AUTORISATION D'ENTÉRINER L'AJOUT DES RUES « ÉMERAUDE, RUBIS ET DU RENARD SUD » AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT Nº 2010-21 POUR LA SAISON HIVERNALE 2010-2011

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2010-MC-R271 adoptée le 13 juillet 2010, le conseil autorisait l'acceptation provisoire des rues « Émeraude, Rubis et la partie sud du Renard »;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité d'entretenir ces parties de rues incombe au promoteur de ce projet domiciliaire pour la saison hivernale en cours tel qu'indiqué au Règlement numéro 348-09 quant au niveau des taxes foncières perçues et le pourcentage de lots construits actuellement ne sont pas suffisants pour que la municipalité prenne en charge l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet « Plateau de Neuville – phase 1A » en a fait la demande et accepte d'en défrayer les coûts de déneigement et déglaçage pour la saison hivernale 2010-2011 de ces rues;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces rues mesure 1130 mètres linéaires et qu'elles sont toutes situées dans le secteur du contrat de déneigement n° 2010-21;

CONSIDÉRANT QUE le coût unitaire soumis et accepté par le conseil du 12 octobre 2010, résolution numéro 2010-MC-R383, est de 4 394 \$ par kilomètre pour le niveau III à l'entreprise 4063538 Canada Inc., Vaillant Excavation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, entérine l'ajout des rues « Émeraude, Rubis et la partie sud de la rue Renard » au contrat de déneigement n° 2010-21 pour la saison hivernale 2010-2011, et la dépense de 4 965,22 \$, taxes en sus, à l'adjudicataire de ce contrat;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-443 « Enlèvement de la neige à contrat »;

QUE tous les frais encourus de la saison hivernale 2010-2011 soient facturés au promoteur du projet « Plateau de Neuville – Phase 1A » selon la tarification indiquée au contrat n° 2010-21, plus les frais de 150 \$, taxes en sus, (Règlement numéro 376-10, article 5.3.2);

QUE les ajustements prévus au contrat n° 2010-21 en regard à la quantité de précipitation annuelle et du coût moyen du carburant diesel soit facturé au promoteur au coûtant et, selon les modalités prévues à cette fin à la fin de la présente saison hivernale.

Point 8.3

2010-MC-R495 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES ENCOMBRANTS – CONTRAT N° 2010-26

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants se termine le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2010-MC-R349 adoptée le 14 septembre 2010, le conseil autorisait de procéder à des appels d'offres pour la collecte et transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants, contrat n° 2010-18;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres a été annulé à cause d'irrégularités dans les soumissions reçues comme en fait foi la résolution numéro 2010-MC-R458;

CONSIDÉRANT QU'en date du 22 novembre 2010, la Municipalité de Cantley procédait au lancement d'un deuxième appel d'offres public pour la collecte et transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants, contrat n° 2010-26;

CONSIDÉRANT QU'à 10 h le jeudi 9 décembre 2010, heure et date de clôture de l'appel d'offres, deux (2) propositions ont été reçues et que son analyse a démontré qu'elles répondaient adéquatement à l'esprit du devis:

ANNÉES 2011, 2012 ET 2013				
ENTREPRENEURS	OPTION « C » TAXES EN SUS			
Services sanitaires Lebel inc.	401 060,00 \$			
2963-2072 Québec inc./ Service Sanitaire Richard Lanthier	444 994,30 \$			

ANNÉES 2014 ET 2015				
ENTREPRENEURS	OPTION « C » TAXES EN SUS			
Services sanitaires Lebel inc.	408 352,00 \$			
2963-2072 Québec inc./ Service Sanitaire Richard Lanthier	444 994,30 \$			

CONSIDÉRANT QUE le contrat accordé a une durée limitée de trois (3) années avec deux (2) options de renouvellement d'un (1) an aux prix indiqués aux tableaux ci-haut pour une période maximale de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE l'option « C » comprend la collecte des ordures ménagères et des encombrants à raison d'une (1) fois par deux (2) semaines en saison hivernale et d'une (1) fois par semaine en période estivale (15 mai au 15 septembre) et la collecte des matières recyclables à toutes les semaines;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire actuel sera conservé tel qu'actuellement. Le nouvel horaire devra débuter le 30 avril comme demandé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, autorise le contrat pour la collecte et transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants de la municipalité soit adjugé à l'entreprise *Services sanitaires Lebel inc.* pour les années 2011, 2012 et 2013 pour la somme de 401 060 \$, taxes en sus, tel qu'il appert de sa proposition du 9 décembre 2010 et conformément aux spécifications de l'appel d'offres expressément préparé;

QUE le prix sera ajusté annuellement selon les clauses indiquées au contrat (ex : nouvelles adresses);

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-451-10-446 « Déchets domestiques – Collecte et transport » et 1-02-452-10-448 « Recyclage – Collecte et transport ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.4 <u>2010-MC-R496 AUTORISATION D'ENTÉRINER LES</u> <u>DÉPENSES POUR LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX – BERTHIER ET TACHÉ</u>

CONSIDÉRANT QU'une pluie torrentielle est tombée sur le territoire de Cantley, la dernière semaine du mois de novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE ces pluies ont provoqué une augmentation importante de la quantité d'eau à évacuer des fossés du secteur formé du quadrilatère Rémi, Taché, Edna et Berthier et que, visiblement le ponceau sous la rue Berthier au coin Taché ne suffisait plus à la tâche;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a dû dépêcher une équipe d'intervention pour ouvrir un canal au travers du chemin et procéder à l'installation de deux (2) nouvelles conduites en parallèle pour en augmenter la capacité future de drainage;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont occasionné des dépenses non prévues au budget de l'ordre de 7 100 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, entérine la dépense au montant de 7 100\$, taxes en sus, pour le remplacement d'urgence des ponceaux sous la rue Berthier, coin Taché;

QUE les fonds requis soient puisés à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.5

2010-MC-R497 DEMANDE DE RÉPARATION DE LA FONDATION DE LA RUE FERLAND

CONSIDÉRANT QUE la rue Ferland est depuis quelques semaines sur utilisée par le camionnage intensif qui y circule à cause de travaux de remblai sur le lot 4 074 511 appartenant à M. Bernard Marenger;

CONSIDÉRANT QU'une conversation téléphonique entre le propriétaire et M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, le propriétaire s'engageait à effectuer à ses frais les réparations jugées nécessaires par M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, audit chemin et ce, dès la fin du transport intensif;

CONSIDÉRANT QU'une couche de 100 mm de gravier de type MG20, étendue et compactée sur toute sa longueur et sa largeur du chemin soit du rond-point au chemin Vigneault sera considéré comme une réparation acceptable pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques ou leurs représentants légaux, à transmettre la présente au propriétaire du lot numéro 4 074 511 et en face le suivi;

QUE si les travaux demandés ne sont pas effectués dans un délai raisonnable ou à la satisfaction M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques ou leurs représentants légaux, que celui-ci entreprenne les démarches nécessaires pour compléter les travaux et les facturer audit propriétaire.

Point 9.1 <u>2010-MC-R498 AUTORISATION DE DÉPENSES - AMÉNAGEMENT PARC CENTRAL - PHASE II</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se préoccupe du développement du parc Central et du potentiel d'attraction de ce dernier pour l'ensemble des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'une demande d'aide financière à la MRC des Collines-de-l'Outaouais via son programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II et, a reçu un appui financier de 18 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé *Conception plein air*, qui se spécialise dans l'aménagement récréotouristique, à élaborer un concept d'aménagement incluant une estimation des coûts;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs, des sports et des parcs (CLSP) d'investir un montant maximal de 18 000 \$ pour l'aménagement de ce parc, à cela s'ajoute 18 000 \$ de la MRC, pour un projet total de 36 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller François Hallé

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des loisirs, des sports et des parcs (CLSP), engage *Conception plein air* à titre de gestionnaire du projet pour la coordination de l'aménagement du parc Central;

QUE le conseil autorise Mme Myriam Dupuis, directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs ou leurs représentants légaux, à signer pour les heures effectuées par le gestionnaire et les factures d'achat de matériaux et de location d'équipement au montant maximal de 36 000 \$, taxes en sus, pour l'aménagement du parc Central;

QUE les fonds requis soient puisés à même le fonds de parcs.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.2 <u>2010-MC-R499 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB</u> <u>LIONS DE CANTLEY</u>

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions de Cantley est un organisme sans but lucratif reconnu par la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme organisera deux (2) activités soit, la Marche Purina pour les chiens guides et le Social des fraises;

CONSIDÉRANT QUE les événements sont soutenus par de nombreux bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE les événements apportent une contribution à l'animation de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs, des sports et des parcs (CLSP) d'octroyer un montant de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des loisirs, des sports et des parcs (CLSP), octroie une subvention de 500 \$ au Club Lions de Cantley pour l'organisation de la Marche Purina pour les chiens guides et le Social des fraises;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-90-970 « Subventions loisirs et culture – Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.3

2010-MC-R500 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT DE MODULES DE JEUX - PARCS GRAND-PRÉ, DES MANOIRS, GODMAIRE, DE L'ANCRE ET MARY-ANNE-PHILLIPS

CONSIDÉRANT QUE les parcs Grand-Pré, des Manoirs, Godmaire, de l'Ancre et Mary-Anne-Phillips nécessitent des investissements en structures de jeux afin de bien répondre aux besoins des familles de ces secteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement requis dans chacun de ces parcs est un bloc psychomoteur;

CONSIDÉRANT QUE ces modules de jeux sont présentement en promotion chez les différents fournisseurs et que l'achat de plusieurs modules permet l'obtention d'une meilleure offre sur le coût de l'installation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley s'engage annuellement à allouer un montant de 75 000 \$ pour l'achat d'immobilisations et ce, à même le fonds de parcs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs, des sports et des parcs (CLSP) de procéder à l'achat de modules de jeux;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des loisirs, des sports et des parcs (CLSP), autorise les dépenses d'un montant maximal de 62 000 \$ taxes en sus, pour l'achat et l'installation de cinq (5) blocs psychomoteurs;

QUE les fonds requis soient puisés à même le fonds de parcs.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.4 <u>2010-MC-R501 COTISATION 2011 – RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE</u>

CONSIDÉRANT QUE le réseau *Les Arts et la Ville* est une organisation sans but lucratif fondée en 1987 qui réunit les milieux municipaux et culturels afin de promouvoir et de soutenir le développement culturel et artistique des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE *Les Arts et la Ville* compte quelque 500 municipalités, rassemblant plus de 2 000 personnes à savoir, élus, fonctionnaires et travailleurs culturels;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du réseau sont de favoriser la concertation, développer les expertises, promouvoir la vitalité culturelle, contribuer à la démocratisation culturelle et agir à titre de corps consultatifs pour toute question relative au développement culturel local;

CONSIDÉRANT QU'en adhérant au réseau, la municipalité pourra participer au colloque annuel à des tarifs avantageux, accéder à de l'information et des outils de travail, profiter des occasions de réseautage et développer des collaborations et des échanges;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adhère au réseau *Les Arts et la Ville* pour un montant de 150 \$ pour l'année 2011;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-702-20-494 « Cotisations versées à des associations – Activités culturelles ».

Adoptée à l'unanimité

Point 10.1

2010-MC-R502 DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE VISANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 72-MF À MÊME LA ZONE 56-H ET D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES « RÉPARATION MÉCANIQUE » À LA ZONE 72-MF

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Charbonneau, propriétaire du lot 2 620 892 du Cadastre du Québec, a déposé une demande de modification au Règlement de zonage le 10 août 2010 au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la propriété de M. Charbonneau est située dans la zone à vocation principale « Habitation » 56-H;

CONSIDÉRANT QUE le projet de M. Charbonneau consiste à autoriser un usage commercial axé sur la réparation automobile soit la construction et l'implantation d'un garage commercial;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification au Règlement de zonage vise l'agrandissement de la zone à vocation principale « Mixte : commerce et habitation - faible densité » 72-MF à même la zone 56-H en plus d'ajouter la classe d'usages « Réparation mécanique » à la zone 72-MF;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du 19 août 2010, ont recommandé à la majorité au conseil de rejeter la demande de modification au Règlement de zonage visant l'agrandissement et l'ajout de la classe d'usages;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), refuse la demande de modification au Règlement de zonage à l'effet d'agrandir la zone 72-MF à même la zone 56-H et d'ajouter la classe d'usages « Réparation mécanique » à celles autorisées dans la zone 72-MF.

Adoptée à l'unanimité

Point 12.1

2010-MC-R503 AUTORISATION DE PAIEMENT - RÉPARATIONS ET INSTALLATIONS DES PLAQUES D'IDENTIFICATION DE NUMÉROS CIVIQUES

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2008-MC-R142 adoptée le 1^{er} avril 2008, le conseil autorisait un appel d'offres pour la fourniture et l'installation de plaques d'identification de numéros civiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux installations des plaques aux nouvelles résidences de l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE les plaques d'identification de numéros civiques nécessitent une maintenance et inspection annuelle pour déceler et rectifier les anomalies;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude faite par la firme Signalisation RPM, une liste détaillée des anomalies a été livrée indiquant les mesures à prendre ainsi que les prix associés aux réparations et aux installations nouvelles:

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux pour rectifier toutes les anomalies est de 2 040,95 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le coût des installations des nouvelles résidences est de 6 403,05 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, autorise le paiement au montant de 8 444 \$, taxes en sus, pour la maintenance des numéros civiques ainsi que l'installation des nouvelles résidences à la compagnie Signalisation RPM;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-521 « Entretien et réparations / Infrastructures — Voirie municipale »;

QUE la différence entre le prix taxé et le coût réel soit assumée par le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

Point 12.2

2010-MC-R504 SINCÈRES FÉLICITATIONS AU SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY EN REGARD DE L'OBTENTION DU PRIX 2010 DÉCERNÉ PAR DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA

CONSIDÉRANT QUE *Dystrophie musculaire Canada* souligne les efforts des services d'incendie en décernant chaque année des prix de reconnaissance nationaux, dont le titre de Service d'incendie de l'année;

CONSIDÉRANT QUE ce titre est décerné à un service d'incendie ou une association de pompiers ayant fait preuve d'excellence au cours de la dernière année dans un ou plusieurs des secteurs suivants : collecte de fonds, relations avec le public, éducation, développement des sections locales et action sociale;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le Service des incendies et des premiers répondants de la Municipalité de Cantley a remis depuis sa première participation plus de 15 000 \$ à la division du Québec de *Dystrophie musculaire Canada*;

CONSIDÉRANT QUE le 27 novembre dernier, le Service des incendies et des premiers répondants de la municipalité s'est vu décerner le prix du Service d'incendie de l'année au Québec dans le cadre du programme national de reconnaissance par *Dystrophie musculaire Canada*;

CONSIDÉRANT QUE ce prix fut remporté pour la fidélité à la cause et le rayonnement dans la région du Service et ce, parmi trois (3) candidatures soumises au prix;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appuie cette noble cause et est heureuse de rayonner de par les gestes et actions posées par le Service des incendies et des premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE l'ensemble des employé(e)s du Service des incendies et des premiers répondants de la Municipalité de Cantley soit chaleureusement remercié pour leurs contributions à *Dystrophie musculaire Canada*;

QUE la municipalité est fière de leur implication et du rayonnement occasionné en lien avec cette cause;

QUE la municipalité appuie le Service des incendies et des premiers répondants dans leurs futures démarches;

QUE la présente résolution soit transmise aux médias locaux pour information.

Adoptée à l'unanimité

Point 12.3

2010-MC-R505 ABROGATION RÉSOLUTION DE LA 2010-MC-R212 NUMÉRO **MODIDIFICATION** ET RESOLUTION **RELATIVE** L'AUTORISATION SIGNATURES D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR UN PI MUTUEL POUR URGENCE OU SINISTRE ENTRE MUNICIPALITÉS DE LA PÊCHE, DE VAL-DES-MONTS, CHELSEA, DE PONTIAC, DE L'ANGE-GARDIEN, DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE ET DE CANTLEY

CONSIDÉRANT le départ de M. Richard Parent à titre de directeur général de la Municipalité de Cantley, en octobre 2010;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise d'abroger la résolution numéro 2010-MC-R212 qui autorisait M. Parent à signer le protocole d'entente pour un plan mutuel pour urgence ou sinistre entre les municipalités de La Pêche, de Val-des-Monts, de Chelsea, de Pontiac, de l'Ange-Gardien, de Notre-Dame-de-la-Salette et de Cantley;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'autoriser de nouveaux signataires pour la signature dudit protocole pour et au nom de la Municipalité de Cantley;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE les « CONSIDÉRANTS» ci-avant mentionnés font parties intégrantes de la présente résolution;

QUE le conseil autorise MM. Stephen Harris, maire et Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim ou leurs représentants légaux, à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Cantley;

QUE la présente entente abroge à toute fin que de droit toute autre entente antérieure.

Adoptée à l'unanimité

Point 14.1 <u>2010-MC-R506 OCTROI D'UN SUPPORT MUNICIPAL À MME ÉMÉLIE ST-LAURENT POUR UN PROJET D'AIDE HUMANITAIRE EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – ÉTÉ 2011</u>

CONSIDÉRANT QUE le 17 novembre 2010, Mme Émélie St-Laurent, citoyenne de Cantley a déposé une demande de support municipal pour sa participation à un projet d'aide humanitaire encadré par l'organisme Solidarité Jeunesse sous la responsabilité des sœurs de Sainte-Marie, qui se tiendra en République Dominicaine à l'été 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager les citoyens dans leurs projets;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil alloue un montant de 150 \$ à Mme Émélie St-Laurent pour sa participation à un projet d'aide humanitaire encadré par l'organisme Solidarité Jeunesse qui se tiendra en République Dominicaine à l'été 2011;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-971 « Subvention – Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Point 14.2 2010-MC-R507 OCTROI D'UN SUPPORT MUNICIPAL À MME MANON LEROUX DE LA SOCIÉTÉ PIÈCE SUR PIÈCE POUR LE GUIDE L'AUTRE OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE le 25 novembre 2010, Mme Manon Leroux de la Société Pièce sur pièce, organisme sans but lucratif, a déposé une demande de support municipal au projet *L'autre Outaouais*, guide de découverte de l'Outaouais sous l'angle du patrimoine et de l'histoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager et faire preuve de son attachement au patrimoine dans l'identité de l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil alloue un montant de 100 \$ à la Société Pièce sur pièce, organisme sans but lucratif, pour la diffusion du guide *L'autre Outaouais*;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-971 « Subvention – Conseil municipal ».

Point 14.3

2010-MC-R508 CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DE M. CLAUDE DAMBREMONT

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Dambremont, employé de la Municipalité de Cantley depuis de nombreuses années a eu la douleur de perdre sa fille, Mme Manon Bergeron le 7 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est sensible face à la consternation des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal adresse ses très sincères condoléances aux familles de M. Claude Dambremont suite au décès de sa fille, Mme Manon Bergeron.

Adoptée à l'unanimité

Point 14.4

2010-MC-R509 CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE M. MICHEL TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Tremblay, employé de la Municipalité de Cantley depuis de nombreuses années a eu la douleur de perdre sa mère, Mme Yvette Tremblay, le 3 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est sensible face à la consternation de la famille;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal adresse ses très sincères condoléances à la famille de Mme Yvette Tremblay suite au décès de cette dernière.

Adoptée à l'unanimité

Point 14.5

2010-MC-R510 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DE COMPÉTITION DE KARATÉ YKO DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de karaté YKO a remporté une médaille d'or aux Championnats du monde à Édimbourg en Écosse au mois d'octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de karaté est composé de résidants de Cantley et que le conseil municipal est très fier de leur performance exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil offre par la présente ses félicitations à l'équipe de karaté de YKO de Cantley pour sa participation et, d'avoir remporté une médaille d'or dans le cadre des Championnats mondiaux 2010 à Édimbourg en Écosse.

Point 15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 16. <u>2010-MC-R511 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

IL EST

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE la session ordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2010 soit et est levée à 20 h 43.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général par intérim, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 14^{ème} jour du mois de décembre 2010.

a .		
Signature	•	
Digitature	•	